

Le responsable précise que les deux derniers Trophées ont été modifiés de manière à inviter tous les Clubs de pêche de brousse.

Quelques membres lui font remarquer que les invitations auraient dû être envoyées bien avant que cela n'a été fait ; 15 jours avant selon Mr Christian VANHALLE.

Il est reproché au bureau de ne plus entretenir de relations avec Mr PAQUIER, responsable de l'ALBACORE Club.

A cela Mr SOLIER et Mr DANG argumentent que celui-ci a eu un comportement inadmissible pour un Président et que les relations ne reprendront que lorsque Mr PAQUIER aura présenté ses excuses.

Mr Christian VANHALLE rapporte des précisions sur l'ALBACORE et sur les relations avec Mr PAQUIER. Il rappelle une nouvelle fois qu'aucune réclamation n'a été adressée par le directeur du Trophée n°11 et que le bureau, se basant sur le Règlement Intérieur, ne pouvait porter de sanctions.

Le Président du CNC est interpellé au sujet du courrier adressé par cette personne au Club. Il confirme qu'un courrier a bien été transmis au club par l'ALBACORE et que le Comité Directeur a pris acte de l'ambiance délétère qui règne au sein de la section. Il se pose des questions quant :

- aux récompenses qui lui paraissent démesurées par rapport à celles de la section Alizés.
- que ces prix sont créateurs de tension au niveau des pêcheurs.
- au niveau de la participation des bateaux qui se ressent de cette ambiance.
- aux échanges avec l'ALBACORE et se demande s'il ne s'agit pas là de règlement de compte.

Il se réfère au passé pour souhaiter que soit fait table rase des problèmes et que la sérénité revienne au plus tôt ; il en va de la survie de la section.

Concernant le nombre de bateaux inscrits à chaque concours, Mr Jean-Marc SOLIER lui répond qu'il est très difficile de trouver des skippers disponibles.

Mr Frédérick MIGNARD intervient pour soulever le manque d'informations du bureau de la section ; il lui est répondu que tous les PV des réunions sont sur le site du Club et qu'il suffit de les consulter.

Mr Philippe MAZARD, Vice-Président du CNC intervient alors sur plusieurs points :

- la présence d'un membre du bureau, lors des réunions de la Commission Manifestations Nautiques, a été appréciée ; ce qui a permis d'avancer sur des dossiers comme le TAG AND RELEASE.
- la section pourrait envisager de fonctionner différemment et s'ouvrir aux autres marinas ; des bateaux « extérieurs » pourraient être accueillis (avec tarifs préférentiels) ce qui permettrait des échanges. A ce titre, le Règlement de la section serait modifié.
- Le rapprochement avec les Clubs du Nord semble être une bonne chose mais tout indique qu'ils fonctionnent différemment de la section, et sans doute auraient-ils des difficultés à se conformer au cadre du CNC et aux règles de pêche instaurées.
- Au sujet des échanges internationaux, il serait préférable de les penser de façon différente en termes d'anticipation d'organisation. De plus, le CNC a le potentiel pour organiser un concours international (Vanuatu, Fidji, etc.) et la section devrait s'approcher de la Commission sur ce sujet.

Le Président rajoute que la Section Espadon est une structure indépendante et affiliée au CNC et qu'à ce titre, elle ne peut obtenir de subventions. Sans doute, faudrait-il envisager de créer une Ligue de Pêche ; ce qui permettrait d'obtenir des subventions pour financer des projets ?

Le rapport moral est mis au vote à mains levées :

Ce rapport n'est pas approuvé après un vote dont voici les résultats : 12 voix pour et 19 voix contre.

Le Président prend acte au nom du Comité Directeur du résultat du vote et considère que le bureau de la section est dès lors démissionnaire.

Le trésorier Mr Jean-Jacques MOULINA donne lecture du rapport financier 2013-2014(PJ).

Mr JALABERT s'interroge sur la position du compte bancaire de la section et de son solde.

La comptable du Club Mme Isabelle DESCHAMPS lui apporte des réponses concernant le stock final et le stock initial.

Le rapport financier est mis au vote :

Il est approuvé par 30 voix pour (19 + 16 procurations) ; 0 voix contre et 6 abstentions (4 voix + 2 procurations).

Renouvellement du bureau de la section :

Le bureau étant démissionnaire, le Président du CNC sollicite alors les membres de la section pour la formation du nouveau bureau : 9 membres sont à élire.

Seuls 2 membres se portent candidat : il s'agit de Mr Jean-Jacques MOULINA et Mr Daniel MARHIC.

Aucun autre membre n'étant volontaire, l'élection est reportée à une prochaine AG dont la date sera fixée le CNC, chargé dans ce cas de son organisation.

La séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire de séance,

Lucien JUSSAN

Le Président du CNC,

Jean-Michel LANGÉ